n.chomaz urbaniste

COMMUNE LES ADRETS

REUNION PUBLIQUE N°1 DU 13 MARS 2025

Objet: Présentation du cadre règlementaire de l'élaboration du PLU
Lieu: Salle Pelloux Prayer
Démarrage: 20h10

La communication de la réunion publique a été faite par :
- annonce dans les lettres d'information numérique de la mairie de Février et de Mars 2025 (http://eepurl.com/i-RmQg)?
- une alerte SMS envoyée le 05/03/2025 à 313 personnes + 1 message vocal (capture jointe)
- message mis sur le panneau lumineux façade école/entrée de village,

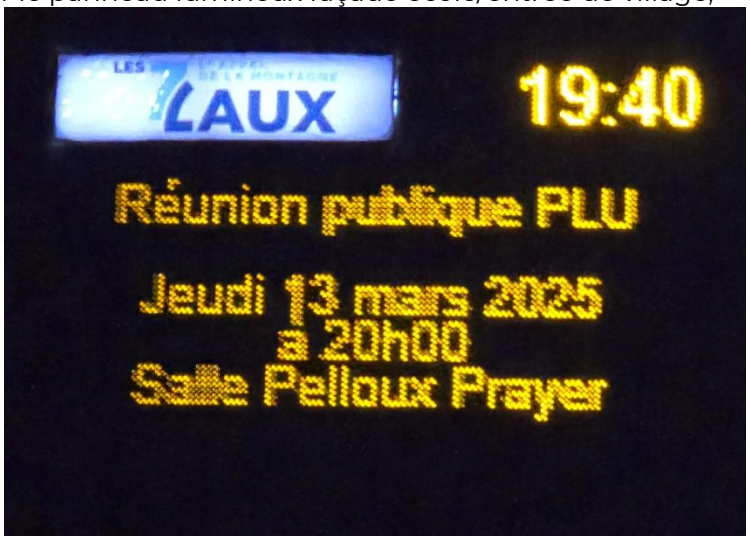

- affiche papier apposées sur tous les panneaux d'affichage de la commune (affiche jointe),
- publications sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram,
- publication sur le site internet : https://www.lesadrets.fr/2-vie-locale/plu



Dix élus et une quarantaine de personnes dans le public étaient présents.

Après avoir introduit la réunion pour remercier les personnes présentes Madame le Maire rappelle les objectifs de la réunion et laisse la parole à Nadège Chomaz, mandataire du groupement de bureaux d'études.

La présentation a cinq volets :

1- Une équipe à vos côtés.
2- Un projet participatif
3- Une commune aujourd'hui au RNU
4- Un cadre réglementaire très contraint.

5- L'élaboration d'un PLU
6- Les étapes suivantes.
7- Petit point concernant les publicités et les enseignes

Les échanges ont lieu durant la présentation et à la fin.

Suite à la présentation des enjeux du territoire, il est rappelé les enjeux de modération de la

Les questions et remarques émises ont portées sur

- l'impact de la loi ZAN : un bilan ZAN a été présenté au dernier conseil municipal. Le bilan est consultable en mairie ou sur le site de la commune. 8 à 10 ha d'espace naturel, agricole et forestier ont été consommés entre 2011 et 2021. L'objectif maximal de consommation pour 2021-2031 est d'environ 4 ha.

- l'objectif de produire des logements sociaux : la commune n'est pas soumise à la loi SRU mais doit prendre en compte les orientations du PLH.

- les outils mobilisables pour mettre en œuvre une politique de logements accessibles : il est possible de mettre une servitude pour les résidences principales, des servitudes pour les logements sociaux, des emplacements réservés, ...

- la place de la santé dans le PLU : La santé n'a pas été abordé dans lette présentation. Elle sera abordée dans le diagnostic. Il est aujourd'hui largement reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.

- l'évolution des risques avec le réchauffement climatique : La carte des aléas de 2019 va être mise à jour. Le réchauffement climatique et son impact sur les risques est bien évidemment pris en compte.

- l'avenir de Prapoutel : le volet touristique sera abordé dans un second temps.

- l'importance du projet politique : Le projet politique est à l'origine de l'élaboration d'un PLU. Le PADD est le fil rouge de ce document.

- le devenir des règles de lotissement : si les lotissement ont encore des associations syndicales, il faut en informer les élus. Le règlement de lotissement est applicable 10 ans.

Il est rappelé l'importance de la phase de concertation et de venir s'exprimer dans le registre de concertation et de se rendre aux réunions publiques. Le site internet est alimenté régulièrement.
La prochaine réunion publique a lieu le 3 avril à 19h à Prapoutel avec le même objet.

La réunion s'achève à 21h30.